



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°201

Étaient présents les membres en exercice : 83

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 103

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Rémunération des animateurs

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la tenue des centres de loisirs, l'encadrement des enfants accueillis nécessite le recrutement d'animateurs.

Il est de plus en plus difficile d'embaucher des animateurs diplômés BAFA faute de candidats. Parmi les raisons de la difficulté de recrutement, la question de la rémunération est un élément de la faible motivation des jeunes à postuler.

Monsieur le Vice-Président propose de faire évoluer la rémunération en lui apportant une augmentation de 10 euros brut pour les animateurs BAFA, les directeurs adjoints et les directeurs.

Les animateurs sont embauchés en contrat CEE et les congés payés sont rajoutés

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse du 9 novembre 2023 et du bureau du 6 décembre 2023, Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée communautaire ces nouveaux montants de rémunération, à savoir :

	Aujourd'hui	2024
Directeur	<i>70€/journée</i>	<i>80€/journée</i>
Directeur adjoint	<i>60€/journée</i>	<i>70€/journée</i>
Animateur BAFA	<i>50€/journée</i>	<i>60€/journée</i>
Animateur stagiaire	<i>33€/journée</i>	<i>33€/journée</i>
Aide animateur	<i>25,34€/journée</i>	<i>25,34€/journée</i>
Personnel de cantine et de ménage	Taux au smic horaire	Taux au smic horaire
Titulaire PSC1 (premiers secours)	<i>5€/semaine</i>	<i>5€/semaine</i>
Titulaire Surveillant Baignade	<i>10€/jour d'utilisation</i>	<i>10€/jour d'utilisation</i>
Nuitée	<i>10€/nuit</i>	<i>10€/nuit</i>

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à

- modifier les rémunérations
- mettre en application ces nouveaux montants de rémunération
- signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

